

ANPER



RESUME DES PROCEDURES POUR CONSTATER UNE POLLUTION :

- 1°) *Toujours avoir du papier et un crayon dans la voiture, un appareil photo ou téléphone sur soi.*
- 2°) *En cas de pollution, il faut essayer autant que possible de remonter jusqu'à la source.*
- 3°) *Faire un maximum de photos en couleurs (avec si possible la date et l'heure sur la photo).*
- 4°) *Si présence de mortalité aquacole regrouper « en vrac » les poissons et faire des photos.*
- 5°) *Essayer de trouver un autre témoin sur place (noter ses coordonnées, nom, adresse et téléphone).*
- 6°) *Demander au Commissariat ou à la Gendarmerie la plus proche de venir constater et bien insister pour déposer plainte en indiquant toujours « nous » (ex : nous avons constaté..... ami ou riverain).*
- 7°) *Aviser le garde de pêche ou l'AAPPMA titulaire des baux, les informations sur les guides ou chez les magasins d'article de pêche.*
- 8°) *Essayer au maximum de déterminer la longueur du linéaire impacté.*
- 9°) *Prévenir une association locale de défense de l'environnement.*
- 10°) *Aviser si possible l'ONEMA.*
- 11°) *Aviser la mairie locale et en informer le Maire (OPJ local).*

« Nous sommes tous responsables de l'état et de la vie de nos rivières ».